

REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2001 : *de moins en moins de CDI*

Les flux de main-d'œuvre se redressent à la fin de l'année 2001 avec davantage d'entrées, en raison d'une reprise dans la construction et le tertiaire. Toutefois, les embauches sous contrat à durée déterminée continuent à prendre de l'ampleur.

La baisse des sorties se poursuit, en particulier dans les petits établissements. Les démissions diminuent encore alors que les licenciements économiques se stabilisent par rapport au trimestre précédent.

Les emplois stables sont davantage proposés aux ressortissants européens qu'aux personnes d'une autre nationalité mais les premiers sont plus souvent touchés par les licenciements économiques.

Au dernier trimestre 2001, dans les établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, les mouvements de main-d'œuvre se stabilisent par rapport au trimestre précédent : le taux de rotation reste à 10,2 % (encadré 1). Les entrées repartent légèrement à la hausse après la baisse continue observée depuis l'automne 2000 : le taux d'entrée retrouve son niveau du deuxième trimestre 2001 (10,6 %). À l'inverse, les sorties poursuivent leur diminution et passent sous le seuil des 10 %, ce qui ne s'était pas produit depuis la fin 2000 [1]. Les sorties de salariés restent toujours moins nombreuses que les entrées et l'écart s'est même accentué fin 2001 (graphique 1). Ainsi, le rythme des créations nettes d'emplois

se redresse légèrement après le recul observé depuis le début 2001, lié au ralentissement de l'activité économique [2].

Dans l'industrie et la construction, le turn-over diminue depuis le début de l'année 2001. Par contre, dans le secteur tertiaire, plus réactif à la conjoncture, il se maintient au-dessus de 13 % (tableau 1).

Dans les petits établissements, les entrées diminuent au dernier trimestre 2001, excepté dans la construction. Dans les grands établissements, elles

progressent en raison du dynamisme du tertiaire. Le taux de sortie, quant à lui, baisse de manière continue quels que soient la taille ou le secteur d'activité des établissements.

Les embauches sous contrat à durée déterminée (CDD) continuent leur progression entamée début 2001. Fin 2001, sur dix embauches, sept sont des CDD et trois des contrats à durée indéterminée (CDI). Le secteur de la construction reste toujours une exception : plus d'une embauche sur deux s'y effectue sous contrat à durée indéterminée. Ce sec-

Tableau 1
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs
dans les établissements de 10 salariés ou plus
Progression des embauches en CDD et des licenciements au 4^{ème} trimestre 2001

En %

Taux pour 100 salariés présents au début du trimestre - Données CVS

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2001				2001				2001			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Taux d'entrée	11,5	11,3	11,1	11,0	10,5	10,3	10,2	10,4	10,9	10,6	10,5	10,6
Industrie	7,5	6,8	6,6	6,5	5,9	5,2	5,0	4,8	6,3	5,6	5,3	5,2
Construction	7,3	6,5	6,3	6,5	6,0	4,9	5,1	4,9	6,7	5,9	5,8	5,9
Tertiaire.....	13,5	13,5	13,2	13,1	14,0	13,9	13,9	14,2	13,8	13,7	13,6	13,8
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées												
Ensemble	55,8	55,3	56,8	56,2	64,0	64,0	65,2	66,3	60,8	60,9	62,1	63,0
Industrie	54,6	56,5	57,7	56,3	58,8	58,5	60,4	61,1	57,7	58,1	59,7	59,6
Construction	48,3	45,1	51,9	48,6	37,2	29,4	33,6	35,8	43,5	39,3	45,7	44,5
Tertiaire.....	56,6	55,9	57,1	56,8	66,3	66,2	67,3	68,0	62,4	62,5	63,5	64,2
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées												
Ensemble	34,6	34,8	34,8	34,3	28,1	27,4	26,9	24,5	30,4	30,1	29,8	27,9
Industrie	38,1	37,4	34,9	35,3	31,9	32,3	29,7	28,2	33,5	33,6	31,2	30,2
Construction	44,1	44,7	39,9	43,3	53,7	57,6	52,5	49,3	47,4	49,4	44,5	45,3
Tertiaire.....	33,2	33,6	34,3	33,5	26,2	25,5	25,4	23,5	28,8	28,5	28,8	26,9
Taux de sortie	10,4	10,8	10,5	10,1	10,0	10,0	9,8	9,6	10,1	10,2	10,0	9,7
Industrie	7,1	6,8	6,4	6,2	5,5	5,3	5,1	4,9	5,9	5,6	5,4	5,2
Construction	6,2	6,2	5,8	5,6	5,3	5,0	4,6	4,4	5,8	5,7	5,3	5,0
Tertiaire.....	12,1	12,7	12,4	12,0	13,2	13,3	13,1	12,9	12,8	13,1	12,8	12,6
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties												
Ensemble	43,6	43,3	44,4	45,1	54,6	55,3	55,1	55,5	50,6	51,2	51,2	51,9
Industrie	36,4	39,4	37,8	39,8	44,2	46,7	45,5	46,3	42,0	44,8	43,6	44,5
Construction	29,2	30,9	30,1	25,4	21,5	20,3	18,9	18,9	26,0	26,9	26,3	23,2
Tertiaire.....	46,0	44,8	46,6	47,4	58,1	58,4	58,8	58,6	53,5	53,8	54,1	54,6
Part des démissions dans les sorties												
Ensemble	32,3	30,8	30,0	29,3	20,6	19,8	18,8	18,3	24,7	23,7	22,9	22,2
Industrie	35,4	34,3	31,2	30,7	21,1	20,3	18,2	17,8	24,9	24,0	21,6	21,1
Construction	47,6	45,0	45,1	47,8	37,8	36,1	34,6	35,5	43,8	41,7	41,1	43,5
Tertiaire.....	30,6	29,3	28,7	27,5	20,1	19,3	18,6	17,7	23,8	22,9	22,4	21,3
Part des licenciements économiques dans les sorties												
Ensemble	1,5	1,7	2,1	2,0	0,8	1,3	1,4	1,3	1,1	1,4	1,6	1,6
Industrie	3,3	2,7	3,6	3,9	2,3	3,9	4,1	4,4	2,8	3,5	4,0	4,3
Construction	0,9	1,0	2,5	2,0	0,9	1,2	1,7	1,2	1,0	1,1	2,1	1,6
Tertiaire.....	1,3	1,6	1,7	1,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	1,0	1,1	1,0
Part des autres licenciements dans les sorties												
Ensemble	5,0	5,0	5,5	6,1	4,6	4,8	5,2	5,8	4,7	4,9	5,3	5,9
Industrie	6,8	6,7	7,3	9,4	5,9	6,8	7,2	8,4	6,2	6,8	7,2	8,6
Construction	7,3	8,5	9,3	10,7	11,4	13,6	14,0	14,4	8,9	10,3	11,1	12,0
Tertiaire.....	4,5	4,5	4,9	5,2	4,0	4,1	4,4	4,9	4,2	4,2	4,6	5,1
Taux de rotation	11,0	11,0	10,8	10,6	10,2	10,1	10,0	10,0	10,5	10,4	10,2	10,2
Industrie	7,3	6,8	6,5	6,4	5,7	5,3	5,0	4,9	6,1	5,6	5,4	5,2
Construction	6,7	6,4	6,0	6,0	5,7	5,0	4,8	4,7	6,3	5,8	5,6	5,4
Tertiaire.....	12,8	13,1	12,8	12,5	13,6	13,6	13,5	13,5	13,3	13,4	13,2	13,2

Note : les transferts entre établissements, les départs à la retraite et les fins de période d'essai complètent ces parts.

Remarque : Les établissements de 50 salariés ou plus réalisent 60 % des embauches.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

teur connaît toujours de grandes difficultés de recrutement [3], ce qui conduit sans doute ses employeurs à proposer plus de contrats stables.

Les recrutements en CDI reculent principalement dans les établissements de 50 salariés ou plus, alors qu'ils y sont déjà moins pratiqués que dans les petites structures. Dans les grands établissements du tertiaire, moins d'une embauche sur quatre est conclue en CDI.

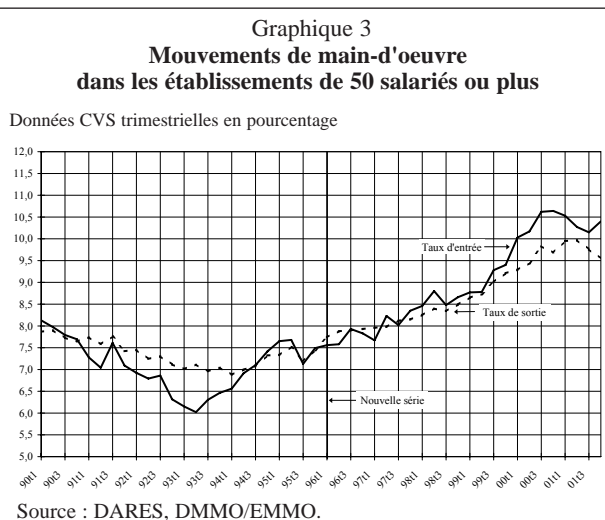
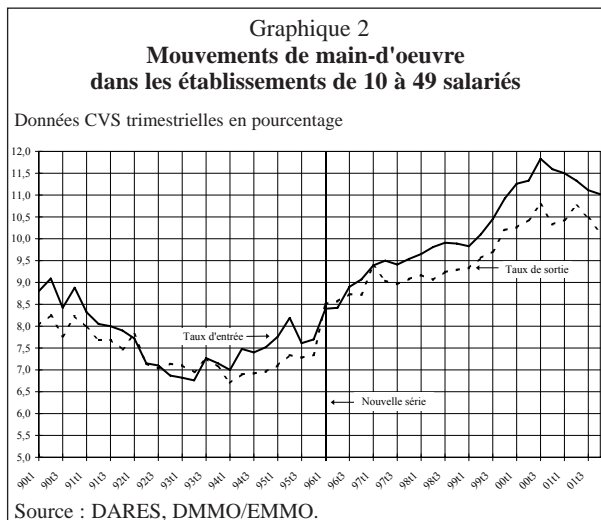
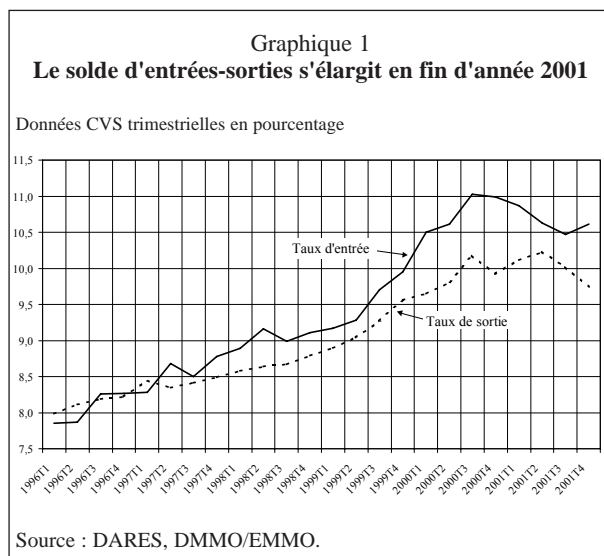
Les sorties pour fins de CDD, motif principal de départ des salariés, poursuivent leur croissance au dernier trimestre 2001.

Les démissions continuent à décroître au dernier trimestre 2001, ce qui montre que les salariés sont toujours plus frileux quant à leur opportunité d'embauche après avoir quitté leur poste. Seule la construction fait exception puisque la part des démissions y est en hausse entre le troisième et le quatrième trimestre 2001 (elle passe de 41,1 à 43,5 %).

Les licenciements économiques n'augmentent plus au dernier trimestre 2001 : leur part reste stable à 1,6 %. Cependant, dans les établissements

industriels, cette proportion, déjà deux fois plus élevée que dans les autres secteurs, continue à croître. Les autres licenciements, quant à eux, poursuivent leur rapide progression entamée début 2001.

Lucile RICHET-MASTAIN
(DARES).



Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge, par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Le suivi par la DARES des mouvements de main-d'œuvre a fait l'objet d'une refonte. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis le premier trimestre 1996, les fichiers issus de ces deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs. La DARES publie, depuis lors, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les différences par nationalité - voir encadré 2).

Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) du trimestre à l'effectif de début de trimestre.

La part des CDD dans les embauches est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

AUGMENTATION DES CDD POUR TOUTES LES NATIONALITÉS

Au cours de l'année 2001, les embauches sous contrat à durée déterminée (cf. encadré 1) augmentent pour toutes les nationalités (tableau A). Les personnes de nationalité française restent davantage recrutées sur ce type de contrat que les autres, en particulier que les salariés des autres nationalités de l'Union européenne (1) : pour ces derniers, seulement 53 % des entrées se font à durée déterminée contre plus de 62 % pour les autres.

Dans les petites structures, la part des CDI dans les entrées d'étrangers, autres qu'européens, a un profil spécifique puisqu'elle est en augmentation : cela peut s'expliquer par le poids important des étrangers dans le secteur de la construction [4], secteur qui, du fait de ses difficultés de recrutement, privilégie de plus en plus les contrats stables. Quelle que soit la nationalité, la part des CDD est plus importante et progresse plus vite dans les grands établissements que dans les petits.

Plus souvent recrutés en CDI, les ressortissants européens démissionnent davantage que les autres salariés. La part des démissions est particulièrement élevée dans les petites structures ; cependant, elle est en recul pour toutes les nationalités.

Les licenciements économiques touchent également plus souvent les étrangers européens. Depuis le début de l'année, la progression des licenciements économiques est plus rapide pour eux que pour les salariés des autres nationalités.

Les autres licenciements ont le même profil que les licenciements économiques : leur part augmente de manière continue au cours de l'année 2001, quelles que soient la taille de l'établissement et la nationalité. Ce type de sortie est plus fréquent pour les ressortissants européens que pour les autres salariés.

Tableau A
Les étrangers de nationalité européenne : moins souvent embauchés que les autres sous CDD

Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2001				2001				2001			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Entrées												
Part des contrats à durée déterminée dans les entrées des :												
Français	56,5	56,5	57,9	58,0	64,5	64,8	66,5	67,3	61,7	61,7	63,1	63,9
Union européenne	49,9	47,0	50,5	53,5	51,8	49,6	51,4	51,9	50,7	48,5	51,1	52,9
Autre nationalité	57,0	54,6	55,8	53,2	64,3	64,4	68,6	68,1	61,5	61,1	65,0	62,8
Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées des :												
Français	35,6	35,6	34,6	34,4	28,2	27,5	26,7	24,5	30,9	30,5	29,6	28,3
Union européenne	43,5	42,3	40,3	38,1	40,2	41,0	39,9	37,5	41,7	41,3	40,2	37,5
Autre nationalité	34,9	34,5	35,5	39,0	27,3	26,3	25,8	25,0	29,9	29,0	29,1	29,5
Sorties												
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Français	43,9	44,2	45,1	46,3	54,5	56,5	56,2	56,4	50,8	52,0	52,1	52,6
Union européenne	34,6	35,7	35,1	40,0	41,1	42,8	36,6	42,6	39,5	40,4	35,9	40,8
Autre nationalité	41,7	42,0	40,7	45,0	56,9	57,0	58,0	58,5	51,6	51,5	52,5	54,0
Part des démissions dans les sorties des :												
Français	33,0	30,7	31,5	29,3	20,6	19,8	19,6	19,0	24,9	23,8	24,1	22,8
Union européenne	43,6	37,2	34,9	28,2	29,1	27,7	26,2	22,3	33,2	28,1	30,7	27,3
Autre nationalité	28,3	30,8	28,7	29,2	15,8	15,5	15,3	14,0	20,1	20,8	19,9	19,0
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Français	1,8	1,8	1,8	2,1	1,1	1,5	1,3	1,4	1,3	1,6	1,5	1,6
Union européenne	1,3	1,9	2,4	1,7	1,4	1,8	1,3	2,5	1,3	1,8	2,1	2,0
Autre nationalité	1,3	1,5	1,9	1,9	0,7	0,8	0,6	1,1	0,9	1,0	1,1	1,3
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Français	5,1	5,1	5,4	6,1	4,5	4,8	5,2	5,9	4,7	4,9	5,3	6,0
Union européenne	5,5	6,3	7,3	10,1	6,9	7,2	8,7	8,0	6,2	6,9	8,3	8,9
Autre nationalité	5,5	5,5	6,1	6,6	6,3	6,5	6,9	7,3	6,1	6,1	6,6	7,0

Note : les transferts entre établissements, les départs à la retraite et les fins de période d'essai complètent ces parts.

Remarque : les données en italique sont des données brutes car aucune saisonnalité particulière n'a été détectée.

Source : DARES, DMMO/EMMO.

(1) - Lorsque le salarié est de nationalité étrangère, l'employeur doit vérifier avant l'embauche que l'intéressé possède une autorisation de travail en cours de validité. À signaler toutefois que les ressortissants de l'Union européenne ne sont pas tenus d'obtenir une autorisation de travail et reçoivent une carte de séjour dont la validité est de dix ans. Toute activité salariée sur l'ensemble du territoire leur est donc possible.

Bibliographie

- [1] Le Roux M., « Les mouvements de main-d'œuvre au troisième trimestre 2001 : davantage d'embauches en CDD », *Premières Informations*, n° 38.1, septembre 2002.
- [2] Cancé R., Fréchou H., « Évolution de l'emploi salarié au quatrième trimestre 2001 », *Premières Informations*, n° 12.2, mars 2002.
- [3] DARES, « Les tensions sur le marché du travail en décembre 2001 », *Premières Informations*, n° 18.1, mai 2002.
- [4] Tanay A., Audirac P.-A., « Les salariés étrangers : loin des secteurs porteurs et des positions valorisées », *Premières Synthèses*, n° 46.1, novembre 2000.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - http://www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 110 €, CEE (TTC) 116 €, hors CEE (TTC) 118 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.